



Légende type de PAG

- Parcelle cadastrale / immobilière
- Délimitation de la zone verte
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Immeuble (BD-LTC)
- Zones urbaines ou destinées à être urbanisées
- Zones d'habitation (Art. 3 - PE PAG)
 - HAB-1 Zone d'habitation 1 (Art. 3.1 - PE PAG)
 - HAB-2 Zone d'habitation 2 (Art. 3.2 - PE PAG)
 - HAB-3 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-4 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-5 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-6 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-7 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-8 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-9 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-10 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-11 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-12 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-13 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-14 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-15 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-16 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-17 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-18 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-19 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-20 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-21 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-22 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-23 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-24 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-25 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-26 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-27 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-28 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-29 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-30 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-31 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-32 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-33 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-34 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-35 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-36 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-37 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-38 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-39 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-40 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-41 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-42 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-43 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-44 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-45 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-46 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-47 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-48 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-49 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-50 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-51 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-52 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-53 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-54 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-55 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-56 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-57 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-58 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-59 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-60 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-61 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-62 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-63 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-64 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-65 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-66 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-67 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-68 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-69 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-70 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-71 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-72 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-73 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-74 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-75 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-76 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-77 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-78 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-79 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-80 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-81 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-82 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-83 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-84 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-85 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-86 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-87 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-88 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-89 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-90 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-91 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-92 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-93 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-94 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-95 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-96 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-97 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-98 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-99 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
 - HAB-100 Zone d'habitation - Troisième âge (Art. 3.3 - PE PAG)
- Zones de bâtiments et d'équipements publics (Art. 5 - PE PAG)
 - BEP-1 Zone de bâtiments et d'équipements publics "Bâtiments" (Art. 5.1 - PE PAG)
 - BEP-2 Zone de bâtiments et d'équipements publics "POU Tossberg" (Art. 5.3 - PE PAG)
- Zones d'activités (Art. 6 - PE PAG)
 - ECO-1 Zone d'activités économiques communale type 1 (Art. 6.1 - PE PAG)
 - COM Zone commerciale (Art. 8 - PE PAG)
 - SPC-1 Zone spéciale - "Grève/Barrière" (Art. 7.1 - PE PAG)
 - SPC-2 Zone spéciale - "Grève Administration des Ponts et Chaussées" (Art. 7.2 - PE PAG)
 - SPC-3 Zone spéciale - "Bourgeois" (Art. 7.3 - PE PAG)
 - SPC-4 Zone spéciale - "Services touristiques" (Art. 7.4 - PE PAG)
 - SPC-5 Zone de gare ferroviaire et routière (Art. 9 - PE PAG)
 - SPC-6 Zone de gare ferroviaire et routière (Art. 9 - PE PAG)
- Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier ou nouveau quartier (Art. 16.2 - PE PAG)
 - Densification du nouveau quartier
 - COS max. CUS max. DL max.
 - COS min. CUS min. DL min.
 - Zones mixtes
 - AGR-1 Zone agricole (Art. 11 - PE PAG)
 - AGR-2 Zone agricole "POU Tossberg" (Art. 12 - PE PAG)
 - AGR-3 Zone forestière (Art. 13 - PE PAG)
 - AGR-4 Zone de parc public (Art. 15 - PE PAG)
 - AGR-5 Zone agricole "POU Tossberg" (Art. 12 - PE PAG)
 - AGR-6 Zone forestière (Art. 13 - PE PAG)
 - AGR-7 Zone de parc public (Art. 15 - PE PAG)
 - Zones protégées
 - Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (Art. 17.1 - PE PAG)
 - Zones de servitude "urbanisation" (Art. 19 - PE PAG)
 - SU-1 Servitude "urbanisation - cours d'eau" (Art. 19.2 - PE PAG)
 - SU-2 Servitude "urbanisation - écran de verdure" (Art. 19.3 - PE PAG)
 - SU-3 Servitude "urbanisation - haie vive" (Art. 19.4 - PE PAG)
 - SU-4 Servitude "urbanisation - parking écologique" (Art. 19.5 - PE PAG)
 - Zones de servitude "couloirs et espaces réservés" (Art. 20 - PE PAG)
 - SER-1 Couloirs et espaces réservés - couloirs pour projets routiers" (Art. 20.1 - PE PAG)
 - SER-2 Couloirs et espaces réservés - couloirs pour voies de communications "POU Tossberg" (Art. 20.2 - PE PAG)
 - Secteur et éléments protégés d'intérêt communautaire (Art. 21 - PE PAG)
 - SER-3 Secteur protégé de type "environnement urbain" (Art. 21.1 - PE PAG)
 - SER-4 Petit patrimoine à conserver (Art. 21.2.2 - PE PAG)
 - SER-5 alignement d'une construction existante à préserver (Art. 21.2.3 - PE PAG)
 - SER-6 Zone à risque concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Art. 22 - PE PAG)
 - SER-7 Zone de bruit - voirie (Art. 23 - PE PAG)
 - SER-8 Zone de bruit - chemin de fer (Art. 23 - PE PAG)
 - Zones ou espaces définis en vue de dispositions spécifiques relatives à l'aménagement du territoire (Art. 25 - PE PAG)
 - PA-1 Plan d'occupation du sol "Cintre scolaire Tossberg et environs" (Art. 25.1 - PE PAG)
 - PA-1.1 Plan directeur sectoriel "Transports" (Art. 25.2.1 - PE PAG)
 - PA-1.1.1 Couloir et zone sous-jacente pour le projet 1.2 "Mise à double voie intégrée de la ligne ferroviaire entre Luxembourg et Pétange" (Art. 25.2.2 - PE PAG)
 - PA-1.1.2 Zone verte interurbaine (Art. 25.2.3 - PE PAG)
 - PA-1.1.3 Plan directeur sectoriel "Logement" (Art. 25.2.3 - PE PAG)
 - PA-1.1.4 Zone prioritaire d'habitation "Tossberg"
 - à la protection de la nature et des ressources naturelles (Art. 26 - PE PAG)
 - PA-1.1.5 Zones protégées d'intérêt communautaire (Art. 26.1.1 - PE PAG)
 - PA-1.1.6 Zones protégées d'intérêt national (Art. 26.1.2 - PE PAG)
 - à la protection des sites et monuments nationaux (Art. 27 - PE PAG)
 - aux réseaux d'infrastructures de transport national (Art. 27 - PE PAG)
 - Voies étiquetées (Art. 28.1 - PE PAG)
 - Voies ferroviaires (Art. 28.2 - PE PAG)

Légende complémentaire

PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et maintenu en application (Art. 17.3 - PE PAG)

N° PAP	N° Ministère	Date d'approbation	N° PAP	N° Ministère	Date d'approbation
1	160992	16/12/1992	15	1603961C	13/12/2011
2	160104	20/03/1999	16	1602051C	17/09/2010
3	1608096	27/09/1999	17	1607051C	08/11/2010
4	1145061C	27/08/1997	18	1609081C	04/08/2014
5	11287	26/11/1997	19	1602041C	06/10/2010
6	11373	18/05/1999	20	1605481C	24/10/2011
7	1207261C	25/05/2001	21	1704361C	04/07/2017
8	11566	01/03/2002	22	1706261C	04/07/2017
9	1322461C	27/12/2001	23	1611061C	29/11/2017
10	1311161C	20/06/2004	24	1616661C	06/05/2018
11	1438461C	10/08/2004	25	1704951C	08/07/2016
12	1460161C	27/05/2005	26	1528661C	17/01/2007
13	1538561C	11/02/2007	27	1618661C	19/04/2018
14	1212961C	06/10/2005	28	1307361C	11/12/2001

Informations à lire indicatif et non exhaustif

Bâtiments protégés par le décret du 12 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à lire indicatif et non exhaustif

Habitats protégés par le décret du 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à lire indicatif et non exhaustif

Surfactique : linéaire, ponctuel

habitat protégé selon habitat d'espèce protégée

La présente version coordonnée intègre les modifications ponctuelles du PAG suivantes:

- "Rue de Schleid"
- "Rue de Dippach"
- "Brill" - en cours de procédure